

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi dix septembre deux mille dix-neuf, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur André RAULT, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le mercredi quatre septembre.

Etaient présents : André RAULT, Maire, Antoine MAHE, Françoise CHAPIN, Régis LANCIEN, Julien MARTINET, Adjoint, Rémi BLANCHARD Conseiller Délégué, Georges CORDUAN, René DAULY, Aline LE GLATIN, Kathy LE LEFF, Annick LE MOING, Laurence MAHE, Dominique PERON, Sandra ROUXEL, Sophie TRIEUX

Etaient excusés : Rachelle BELLIER\* (pouvoir à Mme Sandra ROUXEL), Claudine JEZEQUEL (pouvoir à Mme Françoise CHAPIN), Stéphanie MENEK (pouvoir à M. Georges CORDUAN), Christophe BOITARD

*\*Mmes Rachelle BELLIER et Stéphanie MENEK ont rejoint l'Assemblée à 20h et ont pris part à toutes les délibérations.*

Secrétaire de séance : Régis LANCIEN

Ordre du Jour :

- ✓ Intervention d'Enedis – information sur le déploiement des compteurs Linky
- ✓ Lotissement communal L'Orée du bois : commercialisation des terrains
- ✓ Travaux de rénovation de la Mairie – choix des entreprises
- ✓ Charges de fonctionnement de l'école, année scolaire 2018
- ✓ Rentrée 2019 et coût des services périscolaires
- ✓ Etude de devis
- ✓ Agenda d'accessibilité – travaux à réaliser
- ✓ Mise à jour du tableau des effectifs
- ✓ Point travaux en cours
- ✓ Points communautaires :
  - Prorogation du Pacte de Confiance et de Gouvernance avec Saint-Brieuc Armor Agglomération – Convention de versement du fonds communautaire de fonctionnement
  - Mise à disposition de musiciens intervenants à l'école – Convention avec Saint-Brieuc Armor Agglomération
- ✓ Déclarations d'intention d'aliéner
- ✓ Questions diverses

Le procès-verbal du mardi 2 juillet est approuvé.

Un sujet est à ajouter à l'ordre du jour : étude de devis – onduleurs.

---

**INTERVENTION D'ENEDIS – INFORMATION SUR LE DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY :**

Mme Marie FERRE et M. Bruno MEANARD, interlocuteurs d'Enedis proposent une présentation du déploiement des compteurs Linky prévu à compter du mois d'octobre 2019.

La pose s'effectuera selon le calendrier suivant : 2 compteurs en octobre, 683 en novembre, 68 en décembre et 6 en janvier 2020.

Linky est la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité. Il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Un courrier d'information est envoyé dans chaque foyer 30 à 45 jours avant le changement. La pose est assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis.

*Mesdames Rachelle BELLIER et Stéphanie MENECA ont rejoint l'Assemblée.*

## **DCM2019/081 : LOTISSEMENT COMMUNAL L'OREE DU BOIS – COMMERCIALISATION DES TERRAINS :**

Monsieur le Maire rappelle l'avancée du projet de lotissement communal « L'Orée du Bois » pour la réalisation de 10 lots. Il rappelle également le choix de la commission d'appel d'offres pour les entreprises devant réaliser les travaux de viabilisation du lotissement :

- Lot 1 : VRD, entreprise SETAP pour un montant de 31 860 € HT
- Lot 2 : assainissement, entreprise SETAP pour un montant de 29 474 € HT
- Lot 3 : réseaux souples, entreprise LE DU pour un montant de 14 287.50 € HT
- Les travaux d'alimentation des réseaux électrique basse tension, éclairage public et téléphonique seront réalisés sous couvert du Syndicat Départemental d'Energie pour une contribution de la commune à hauteur de 25 260 €.

Par décision du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2018, mandat a été donné à la SPL Baie d'Armor Aménagement pour procéder au nom et pour le compte de la commune à la réalisation de ce projet :

- Réalisation d'une étude de faisabilité,
- Accompagnement pour la consultation de maîtrise d'œuvre
- Réalisation du permis d'aménager
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Suivi des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de confier la commercialisation de ces lots à la SPL Baie d'Armor Aménagement par la signature d'un avenant à la convention de mandat précédemment signée.

Deux articles seront modifiés :

- **L'article 6** sera complété de la manière suivante en ce qui concerne les missions à réaliser par le mandataire :
  - o « 16 – assistance à la création de supports nécessaires à la commercialisation des terrains
  - o 17 – assistance à la rédaction de toutes les pièces administratives nécessaires à la commercialisation
  - o 18 – accompagnement de la collectivité auprès des futurs acquéreurs. »
- **L'article 12** sera modifié et complété de la manière suivante :
  - o « pour l'exercice de sa mission de livraison de l'opération, le mandataire percevra une rémunération forfaitaire représentant 8 % du montant des travaux estimés en phase programme validé par le maître d'ouvrage correspondant aux lots 1 à 4 pour un montant de quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre euros hors taxes (84 304 € HT) et au montant des travaux estimés du SDE pour un montant de quarante-six

mille quatre cent trois euros hors taxes (46 403 € HT)\*, soit en valeur juin 2018, cent-trente mille sept cent sept euros hors taxes (130 707 € HT), ce qui porte la rémunération du mandataire à dix mille quatre-cent-cinquante-sept euros hors taxes (10 457 € HT).

Pour l'exercice de sa mission d'assistance à la commercialisation, Baie d'Armor Aménagement percevra une commission représentant 3% du montant TTC de chaque vente effectuée au titre des frais de gestion et des frais de dossier. Le règlement interviendra à la signature de l'acte officiel signé entre la collectivité de Saint-Carreuc et l'acheteur. »

\*Nota : ce montant ne figure pas dans les annexes car il est réglé directement par la Mairie au SDE.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire, en vue de la commercialisation des terrains, de procéder à la fixation du prix de vente au m<sup>2</sup> et au choix du Notaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE à 56 € TTC le prix de vente du m<sup>2</sup> pour les lots libres de constructeur du lotissement « L'Orée du Bois » ;**
- **CONFIE à la SPL Baie d'Armor Aménagement la commercialisation du lotissement « L'Orée du Bois » et autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat correspondant,**
- **DESIGNE l'étude de Maître RIBARDIERE, notaire à PLEDRAN, pour la rédaction des actes de ventes ;**
- **AUTORISE M. le Maire à effectuer le dépôt de pièces auprès de l'étude de Maître RIBARDIERE ;**
- **AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la commercialisation des lots du lotissement « L'Orée du Bois » et à signer tout document afférent à ce dossier.**

### **DCM2019/082 : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE – CHOIX DES ENTREPRISES :**

M. le Maire informe l'Assemblée de l'avancée du projet des travaux de rénovation de la Mairie. Le marché a été publié et une réunion de la commission d'appel d'offre s'est tenue le 6 septembre 2019 afin de procéder aux choix des entreprises pour la réalisation des travaux. Cette opération est réalisée en onze lots de travaux.

M. le Maire rappelle l'estimation du Cabinet BATIM :

Lot	Montant estimé
DEMOLITION	6 500 €
SERRURERIE	7 800 €
EMBELLEMENT DU SAS EXTERIEUR EXISTANT	10 200 €
MENUISERIES EXTERIEURES	1 100 €
<b>SECOND ŒUVRE</b>	
AGENCEMENT	9 400 €
MENUISERIES INTERIEURES / CLOISONS SECHES	6 700 €
FAUX PLAFONDS	6 800 €
REVETEMENTS SOLS STRATIFIES	8 600 €
PLOMBERIE SANITAIRE	1 200 €
ELECTRICITE	12 500 €
PEINTURE	15 100 €
NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	1 500 €
<b>Coûts de construction H.T. = 87 400,00 €</b>	
TVA (20%) = 17 480,00 €	
<b>Coûts de construction T.T.C. = 104 880,00 €</b>	

Pour l'attribution du marché au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur a proposé les critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Le Cabinet BATIM, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des plis et M. le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre pour le choix des entreprises retenues tel que présenté ci-dessous :

**Lots attribués (montants définitifs) :**

- Lot 1 : démolition
  - o LAVIGNE DEMOLITION : 8 561,60 €HT
- Lot 3 : agencement
  - o ASTUCES MENUISERIES : 11 955,20 €HT
- Lot 4 : menuiseries intérieures bois
  - o ASTUCES MENUISERIES : 4 061,45 €HT
- Lot 5 : cloisons sèches
  - o ASTUCES MENUISERIES : 3 192,43 €HT
- Lot 6 : faux plafonds
  - o SOQUET : 2 780,96 €HT (VARIANTE RETENUE : Perla OP1.00 - Armstrong)
- Lot 10 : peinture
  - o GRIFFON PEINTURE : 12 863,77 €HT

**Lots infructueux :**

- Lot 2 : serrurerie
- Lot 7 : revêtements de sols souples
- Lot 8 : plomberie sanitaire
- Lot 9 : électricité CFO-CFA

**Lot inacceptable :**

- Lot 11 : nettoyage

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de retenir pour les travaux de rénovation de la mairie les entreprises suivantes :**

Entreprises	MONTANT DEVIS HT	MONTANT DEVIS TTC
<b>LOT 1 - DEMOLITION</b>		
EURL LAVIGNE DEMOLITION	8 561,60 €	10 273,92 €
<b>LOT 3 - AGENCEMENT</b>		
ASTUCES MENUISERIES	11 955,20 €	14 346,24 €
<b>LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS</b>		
ASTUCES MENUISERIES	4 061,45 €	4 873,74 €
<b>LOT 5 - DOUBLAGES CLOISONS SECHES</b>		
ASTUCES MENUISERIES	3 192,43 €	3 830,92 €
<b>LOT 6 - FAUX PLAFONDS</b>		
SARL SOQUET	2 780,96 €	3 337,15 €
	<i>Variante retenue Perla OP1,00 - Armstrong</i>	
<b>LOT 10 - PEINTURE</b>		
GRIFFON PEINTURE	12 863,77 €	15 436,52 €

- **DECIDE de déclarer le lot 2 serrurerie, le lot 7 revêtements de sols, le lot 8 plomberie sanitaire et le lot 9 électricité infructueux compte tenu de la réception d'aucune offre ;**
- **DECIDE de déclarer l'offre reçue pour le lot 11 nettoyage inacceptable au titre de l'article L2152-1 du code de la commande publique ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer les actes d'engagement et tout document afférent à ce dossier.**

### **DCM2019/083 : CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 :**

Monsieur le Maire présente le calcul du montant des charges de fonctionnement de l'école primaire pour l'année scolaire 2018/2019. Ce montant sert de base à la facturation pour les enfants domiciliés à Hénon et accueillis à l'école de Saint-Carreuc :

- pour un enfant de maternelle : 1 327.71 €
- pour un enfant en élémentaire : 518.10 €.

Un enfant de Hénon était scolarisé à l'école du Gué pour l'année scolaire 2018/2019 en élémentaire ce qui représente un coût total de 518.10 € pour la Commune de HENON.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de fixer les charges de fonctionnement pour un enfant scolarisé en maternelle à 1 327.71 € et pour un enfant en élémentaire à 518.10 € pour l'année scolaire 2018/2019. Ce montant permettra la facturation des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école du Gué de Saint-Carreuc.**
- **AUTORISE M. le Maire à émettre les titres de recette correspondants.**

## **RENTREE 2019 ET COUT DES SERVICES PERISCOLAIRES :**

Les effectifs de cette rentrée comptent : 124 élèves répartis en 5 classes :

- Classe d'Amandine et Françoise : 10 TPS, 12 PS, 7 MS soit 29 élèves
- Classe de Virginie et Sylvie : 22 GS
- Classe d'Aurélié et Corinne : 18 CP et 8 CE1 soit 26 élèves
- Classe de Caroline : 9 CE1 et 16 CE2 soit 25 élèves
- Classe de Laëtitia : 12 CM1 et 10 CM2 soit 22 élèves

### Coût des services périscolaires – année 2018 :

**Cantine** : 15 970 repas ont été servis, le prix réel du repas s'élève à 6.48 € pour une facturation à 2.80 € pour un enfant et 5.30 € par adulte. Il reste 61 % à la charge de la commune.

**Garderie** : 18 204 heures ont été facturées, le prix réel calculé s'élève à 2.50 € pour le matin et 3.57 € pour le soir pour un tarif de 1.25 € le matin et 1.57 € le soir pour un enfant. Il reste 40 % du coût du service à la charge de la commune après déduction de la subvention versée par la CAF.

## **DCM2019/084 : ETUDE DE DEVIS ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'ECOLE :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différentes demandes d'acquisition pour l'école :

<b>Entreprise</b>	<b>Matériel</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Editions Jocatop</b>	Logiciels français et maths du CP au CM2	528.33 €	105.67 €	634.00 €
<b>Gileduc</b>	1 vélo 1 trottinette (Maternelle)	451.66 €	90.34 €	542.00 €
<b>Casal sport</b>	1 table de tennis de table 15 tapis de gym	1 628.75 €	325.75 €	1 954.50 €
<b>Manutan collectivités</b>	2 visualiseurs 1 mini chaine 1 boitier multi casques	499.33 €	99.87 €	599.20 €
<b>Aquatre</b>	24 coussins 1 banc (Élémentaire)	269.45 €	53.89 €	323.34 €
<b>Papeterie d'Arvor</b>	1 chevalet de peinture (Maternelle)	245.83 €	49.17 €	295.00 €
<b>Wesco</b>	1 banc (Élémentaire)	94.78 €	18.96 €	113.74 €
<b>Bureau vallée</b>	Clé HDMI (Classe des CP)	33.25 €	6.65 €	39.90 €
<b>Total</b>		<b>3 751.38 €</b>	<b>750.30 €</b>	<b>4 501.68 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de l'acquisition de plusieurs matériels pour l'école d'un montant total de **3 751.38 € HT** soit **4 501.68 € TTC** tel que précisé ci-dessus ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer les devis correspondants.

## **DCM2019/085 : ETUDE DE DEVIS CONTRAT DE MAINTENANCE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :**

Monsieur le Maire présente les devis obtenus pour la mise en place d'un contrat de maintenance pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la caserne des pompiers. Les panneaux ont été mis en place il y a environ 10 ans sans contrat de maintenance.

Deux entreprises ont été sollicitées :

Entreprise	Prestations	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>SOS Solaire PORDIC</b>	Toiture : état général, propreté Local onduleur : caméra thermographique, contrôle des équipements, nettoyage Tensions : prise des tensions, plan de calepinage Point de livraison : relevé de production, état des compteurs et du monitoring Assistance téléphonique et rapport d'intervention	360.00 € HT	72.00 €	432.00 € TTC
<b>Armor Panneaux Solaires, TREVE</b>	Vérification de l'ensemble de l'installation : panneaux photovoltaïques, boîtiers de raccordement, armoires électriques, onduleurs, câbles, panneau d'affichage, matériel de récupération des données...	400.00 € HT	80.00 €	480.00 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de mettre en place un contrat de maintenance pour l'entretien de l'installation des panneaux photovoltaïques avec l'entreprise SOS Solaire de Pordic pour un montant de 360.00 € HT soit 432.00 € TTC par an ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer ce contrat.**

## **DCM2019/086 : ETUDE DE DEVIS – ONDULEURS MAIRIE :**

Monsieur le Maire présente le devis obtenu pour la mise en place de deux onduleurs pour la protection des postes informatiques suivants :

- Serveur informatique
- Ordinateur du bureau de la comptable.

La Société ASAP a fait une proposition de matériels :

Onduleur pour serveur FSP 1000 VA/900W on-line	449.00€ HT
Onduleur Eaton Protection Station 800 VA / 500W off-line	149.00 € HT
Déplacement sur site	29.00 € HT
Travail sur site 1h	57.00 € HT
Total HT	<b>684.00 € HT</b>
TVA	136.80 € HT
Total TTC	<b>820.80 € TTC</b>

Les crédits sont disponibles au budget 2019 : opération 254 article 2183.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de l'acquisition de deux onduleurs auprès de la société ASAP pour un montant total de 684.00 € HT soit 820.80 € TTC tel que précisé ci-dessus ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer ce devis.

### **DCM2019/087 : AGENDA D'ACCESSIBILITE – TRAVAUX A REALISER :**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Antoine MAHE qui rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée portant sur 6 années a été approuvé par le Préfet le 29 mars 2017. Pour la troisième année, les travaux à réaliser pour la mise en conformité des établissements publics ont été déterminés comme suit :

Bâtiment	A faire	Montant estimé
ECOLE DU GUE	Mise en place de dispositifs de sécurité d'usage sur les escaliers	3 000 €
	Création d'un sanitaire adapté (adultes élémentaire)	6 700 €
EGLISE	Mise en place de dispositifs de sécurité d'usage sur escalier extérieur	1 470 €
	Création place de stationnement adaptée	2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 670 € HT</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de réaliser une partie des travaux prévus à l'agenda la troisième année concernant l'église. En effet, les travaux de l'école ont été réalisés en 2018,
- **DECIDE** de réaliser un maximum de travaux en régie,
- et **AUTORISE M. le Maire** à signer les devis correspondants.

### **DCM2019/088 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Monsieur le Maire précise que compte tenu des derniers mouvements de personnel (avancements de grade et départ de Laurent CLAVIER), il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tableau des effectifs au 10 septembre 2019 comme suit :**



SERVICE	POSTE	GRADE	DHS POSTE	DHS AGENT	
<b>ADMINISTRATIF</b>	Secrétariat général	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	35h	
	Urbanisme, communication, accueil	Rédacteur	35h	35h	
	Comptabilité	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	35h	
	Accueil APC	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	35h	
<b>PERISCOLAIRE</b>	ATSEM	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	35h	
	ATSEM	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	32h	32h	
	Garderie, bibliothèque	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28h	28h	
	Entretien bâtiments	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17h	17h	
	Garderie, restauration scolaire, entretien bâtiments	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	25.5h	25.5h	
	Cuisinier	Agent de maîtrise	35h	35h	
	Garderie, restauration scolaire, entretien bâtiments	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	32.5h	32.5h	
	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	Voirie	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h	35h
		Bâtiments	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	35h
		Espaces verts	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	35h
<b>TOTAL</b>			12.86 ETP		

### POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- Bâtiment périscolaire :

La réunion de chantier a lieu tous les mardis à 14h30 sur site en présence de l'architecte et des entreprises.

Compte tenu de l'attente de réalisation des travaux par certaines entreprises, la réception du chantier prévue pour les vacances de Toussaint risque d'être repoussée.

- Renouvellement des réseaux Rue du Gué :

Le début des travaux réalisés par Saint-Brieuc Armor Agglomération est prévu semaine 40. Ils seront réalisés par l'entreprise LE DU et concernent le remplacement des réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable et d'assainissement.

La commune est dans l'attente d'une présentation d'une étude pour les travaux de voirie par le cabinet Quarta en vue de la réalisation des aménagements de surface.

- Logements communaux :

Les travaux de changement des vélux de tous les logements communaux sont prévus pour le mois d'octobre.

- Voirie :

Le point à temps a été réalisé dernièrement sur la commune.

**DCM2019/089 : PROROGATION DU PACTE DE CONFIANCE ET DE GOUVERNANCE AVEC SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION – CONVENTION DE VERSEMENT DU FONDS COMMUNAUTAIRE DE FONCTIONNEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Pacte de Confiance et de Gouvernance, préalablement adopté par les quatre communautés et la commune de Saint-Carreuc regroupées au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération, prévoit le versement par l'Agglomération d'un fonds de concours communautaire de fonctionnement (FCF) à ses communes membres. Ce fonds a été reconduit pour deux années (délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019). Une nouvelle convention est à signer.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de versement du FCF : le versement s'exerce dans la limite du plafond annuel fixé par Commune par le règlement d'attribution des fonds de concours. Il s'effectue en une seule fois, au vu de l'annexe récapitulative des dépenses et dans les limites de celles-ci si le plafond indiqué dans le règlement d'attribution n'est pas atteint. Le montant attribué à la commune s'élève à 20 207 €.

Cette convention prend effet à compter de sa date de signature et s'achève le 31 décembre 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention de versement du fonds communautaire de fonctionnement actant la prorogation du Pacte de Confiance et de Gouvernance avec Saint-Brieuc Armor Agglomération,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

## **DCM2019/090 : MISE A DISPOSITION DE MUSICIENS INTERVENANTS A L'ECOLE – CONVENTION AVEC SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION :**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'élargissement du territoire, l'Agglomération a souhaité réaliser une harmonisation de l'activité musicale afin de garantir l'équité de traitement pour l'ensemble des communes et l'assurance d'un parcours pédagogique pour chaque enfant. La signature d'une convention fixant le cadre, les engagements respectifs, le nombre d'unités d'interventions et les modalités de prise en charge sur trois années scolaires (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021) est nécessaire.

L'année scolaire 2018-2019 fait partie intégrante de cette projection. L'objectif du service culturel a été de trouver un équilibre entre souhaits et contraintes (fréquences des interventions, mobilité et organisation des musiciens, conduite de projets pédagogiques, directives de l'inspection académique...).

Le tableau ci-dessous précise le nombre prévisionnel d'unités par commune pour les trois années scolaires concernées :

Commune	2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	Mat	Elém	Mat	Elém	Mat	Elém
Ecole du Gué	1	4	0	0	0	4

La somme prévisionnelle à verser à l'Agglomération pour les communes facturées est de 494 € par unité soit un montant de 4 446 € pour la commune pour les trois ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention pluriannuelle (années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021) concernant la mise à disposition d'intervenants musicaux de Saint-Brieuc Armor Agglomération à l'école du Gué.**

## **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :**

En lien avec la délégation reçue du Conseil Municipal en date du 6 juin 2017, M. le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner déposées pour les parcelles suivantes :

- DIA du 11 juillet : bâti sur terrain de 740 m<sup>2</sup> situé « 8 rue des sabotiers », 89 020 €. Parcelles section C n°1495 et 1493 ;
- DIA du 7 août 2019 : terrain de 768 m<sup>2</sup> situé « 37 Ballande », 33 000 €. Parcelle C n°2205 ;
- DIA du 13 août 2019 : bâti sur terrain de 2 605 m<sup>2</sup> situé « 2 Le Gué de Vérité », 100 000 €. Parcelles section A n°830, 832 et 1135.
- DIA du 29 août 2019 : terrain de 2 307 m<sup>2</sup> situé « La Côte », 45 500 €. Parcelle section A n°1586.
- DIA du 2 septembre 2019 : terrain de 43 m<sup>2</sup> situé « Goinguenet », 500 €. Parcelle section D n°833.
- DIA du 2 septembre 2019 : bâti sur terrain de 582 m<sup>2</sup> situé « 38 Saint Guihen », 110 000 €. Parcelles section A n°353 et 354.
- DIA du 3 septembre 2019 : terrain de 2 466 m<sup>2</sup> situé « Goinguenet », 34 500 €. Parcelles section D n°834 à 837.

**Monsieur Le Maire n'a pas appliqué le droit de préemption.**

## QUESTIONS DIVERSES :

- Virement de crédit n°4 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir procédé au virement de crédit suivant concernant l'acquisition de logiciel pour la bibliothèque :

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	20	2051	278	HCS	Concessions et droits similaires		300,00
							<b>Total</b>	<b>300,00 €</b>

  

CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	020	020	OPFI	HCS	Dépenses imprévues		-300,00
							<b>Total</b>	<b>-300,00 €</b>

- Retour sur les festivités à l'étang du 11 au 13 juillet :

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement toute l'équipe investie dans l'organisation de cette manifestation : bénévoles, élus, agents municipaux, intervenants, commerçants, associations...

Un très bon esprit convivial, des activités ludiques, en lien avec nature et l'environnement ont été soulignés.

De très bons retours également pour la sculpture restant sur place sur site, une plaque serait à prévoir pour reprendre le nom et la signification de cette sculpture.

Une réunion de bilan se déroulera prochainement.

Restent quelques installations à faire : nichoir, cabane à livres, course d'orientation (inauguration à prévoir)

- Opération argent de poche :

Bilan très positif de l'opération menée par le Syndicat de Lorge cet été à destination des jeunes de 16 et 17 ans. Très bon retour également des agents qui les ont encadrés.

- Courrier JB Budes de Guébriant :

Un courrier est parvenu en Mairie concernant une demande d'hommage à JB Budes de Guébriant par le Conseil Municipal. La demande émane de Mme Gaëdic LE BOT-DUBREZ et consiste en la possibilité de nommer une rue, un édifice culturel, un lieu naturel, un espace communal... du nom de JB Budes de Guébriant.

M. le Maire propose de mener une réflexion, un courrier de réponse sera fait à Mme LE BOT-DUBREZ en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance  
Régis LANCIEN

Dates à retenir :

16 septembre – 14h00 : Commission PLU Personnes publiques associées

16 septembre – 19h00 : PLU réunion publique

17 septembre – 14h30 : réunion chantier

20 septembre – 9h00 : CAO travaux de rénovation Mairie

23 septembre – 18h30 : commission brin de paille

30 septembre – 18h30 : CCAS

Prochains conseils municipaux :

24 septembre 2019

8 octobre 2019

5 novembre 2019

3 décembre 2019

RAULT André	<input type="checkbox"/>	MAHE Antoine	<input type="checkbox"/>
CHAPIN Françoise	<input type="checkbox"/>	JEZEQUEL Claudine	<input type="checkbox"/>
LANCIEN Régis	<input type="checkbox"/>	MARTINET Julien	<input type="checkbox"/>
BELLIER Rachelle	<input type="checkbox"/>	BLANCHARD Rémi	<input type="checkbox"/>
BOITARD Christophe	Absent	CORDUAN Georges	<input type="checkbox"/>
DAULY René	<input type="checkbox"/>	LE GLATIN Aline	<input type="checkbox"/>
LE LEFF Kathy	<input type="checkbox"/>	LE MOING Annick	<input type="checkbox"/>
MAHE Laurence	<input type="checkbox"/>	MENEC Stéphanie	<input type="checkbox"/>
PERON Dominique	<input type="checkbox"/>	ROUXEL Sandra	<input type="checkbox"/>
TRIEUX Sophie	<input type="checkbox"/>		

**NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 10 SEPTEMBRE 2019**

DCM2019/081	Lotissement communal L'Orée du Bois – commercialisation des terrains
DCM2019/082	Travaux de rénovation de la Mairie – choix des entreprises
DCM2019/083	Charges de fonctionnement de l'école – année scolaire 2018/2019
DCM2019/084	Etude de devis – acquisition de matériel pour l'école
DCM2019/085	Etude de devis – contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques
DCM2019/086	Etude de devis – Onduleurs Mairie
DCM2019/087	Agenda d'accessibilité – travaux à réaliser
DCM2019/088	Mise à jour du tableau des effectifs
DCM2019/089	Prorogation du pacte de confiance et de gouvernance avec SBAA – convention de versement du Fonds Communautaire de Fonctionnement
DCM2019/090	Mise à disposition de musiciens intervenants à l'école – convention avec SBAA